

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2008

La séance a commencé par le tirage au sort de du jury criminel, tirage au sort effectué à partir de la liste générale des élections.

1/ Mise en place de la Commission Communale des impôts directs CCID

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.
Aussi de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Le Conseil Municipal, après avoir recensé les administrés correspondant aux différents types d'impositions et aux différents types de logements propose les noms repris sur la liste ci-dessous :

Représentant les personnes imposées au titre de la taxe d'habitation et du foncier bâti :

TITULAIRES :

M Roland CARLIER 17 rue neuve
M Jean-Michel LAMBIN 175 rue Jules Brienne
M Gérard BOUTTEVILLE 265 route de cobrieux
M Michel DASSONNEVILLE 462 rue de fournes
Mme Michèle PEPIN 167 rue du plumont
M Patrick PLANQUART 654 rue de la libération
Mme Paulette SEDE 254 rue de l'avenir
M Bernard DESCAMPS LEROY 689 rue de la libération
M Alain Pierre ALLARD 761 rue de la libération
M Jean Michel PUGET 297 allée des chardonnerets

SUPPLEANTS :

M Vulgan SION 1457 rue de la libération
M Michel WILLAY 94 route de cobrieux
M Philippe HENRION 312 rue de la fèverie
M Louis LEMAIRE 244 rue du riez
M René CRETAL 707 rue de fournes
M Denis GUERIN 10 rue neuve
M Lionel DECUYPER 1368 route de cobrieux
Mme Danielle BOULANGER 186 rue henri connynck
M Jean Luc RENARD 218 rue du riez
M Jean Claude LEVEQUE 371 rue de l'avenir

Représentant les personnes imposées au titre de la taxe professionnelle :

TITULAIRES :

M Thierry MONNIEZ 1118 rue de la libération
M Michel FIGEAC 1046 rue de la libération
M Didier VAN WYSBERGHE 892 rue de la libération

SUPPLEANTS :

M Gérard MARECHAL 565 rue de la libération
M Benoît DELPORTE 167 rue henri connynck
Mme Marie Agnès CHANTRELLE 2 rue de la tellette

Représentant les personnes imposées au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

TITULAIRES

M Charles DILLIES 410 rue blonde
Mr Marc VAN HOVE 2145 rue de fournes
M Bruno LEROY : 18 rue mazet 59830 COBRIEUX

SUPPLEANTS :

M Jean Marie DELPORTE 587 rue de la libération
M Jean Edouard DUCATILLON l'arborette, bois de genech
M Denis LAMBELIN 6 rue la broye 59710 ENNEVELIN

2/ Vacations pompiers 2008

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'appliquer, pour l'année 2008, les taux suivants :

8€75 pour l'intervention d'un gradé sur un sinistre
8€20 pour l'intervention d'un sapeur sur un sinistre
3€ pour les heures de manœuvre et de piquet incendie
3€ pour les heures de formation menée à leur terme

3/ taux de promotion pour les avancements de grade

La loi du 19 février 2007 prévoit que le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu au grade supérieur est déterminé par l'application d'un taux de promotion pour les fonctionnaires remplissant les conditions d'attribution.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante sur proposition de Monsieur le Maire et avec avis du comité technique paritaire du Centre de gestion.

Le 29.11.2007, une délibération a été prise mais a dû être annulée suite à une demande la préfecture au motif que le comité technique paritaire n'avait pas été consulté.

Le comité technique paritaire s'est prononcé favorablement et monsieur le Maire propose un taux de 100% pour les adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de suivre les propositions de Monsieur le Maire.

4/ création du poste d'adjoint administratif de première classe

Le taux de promotion étant proposé à 100% pour les avancements de grade, il convient alors de créer le poste d'adjoint administratif de première classe.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'autoriser la création du poste d'adjoint administratif de première classe et d'affecter Madame Florence GAILLET, lauréate de l'examen professionnel, sur ce poste.

5/ état récapitulatif des emplois communaux

Compte tenu des changements intervenant au sein de l'organisation des services municipaux; les membres du Conseil Municipal ont décidé de fixer comme suit, à compter du 17.06.08, l'état des emplois de la commune :

1° Filière Administrative :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	<i>Avant</i>		<i>Après</i>	<i>Pourvu</i>
Attaché territorial	Attaché en CPA : Brigitte RENARD Attaché 35h : Nathalie VITTU	2	0	2	2
Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe 35h Florence GAILLET	0	+ 1	1	1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 35h Séverine MARSON Florence GAILLET	2		2	1

2° Filière Technique :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE				
Adjoint technique territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 35h Pascal BAUFFE Denis GAILLET Hervé HUFTIER Thierry MASQUELIER Rénata MONNIEZ Nicole WILLAY	6	0	6	6
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 32/35h Claudine RYCKEBUSCH Nadine WILLAY	2	0	2	2
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 29/35h Annie DUMORTIER	1	0	1	1

3° Filière Médico-sociale – Secteur Social :

CADRES D'EMPLOI	GRADES DU CADRE				
Agent territorial spécialisé des	Agent territorial spécialisé de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (échelle 3) à 28/35h	1		0	0

écoles maternelles	Micheline GUILLEMIN Agent territorial spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (échelle 4) à 28/35h Micheline GULLEMIN	0	+1	1	1
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	----	---	---

6/ Emprunt CMH pour les logements rue du riez

Le conseil Municipal a pris une délibération en date du 26.02.08 autorisant Monsieur le Maire à garantir l'emprunt souscrit par Logiciel à hauteur de 400 00 euros pour la construction et 69071 euros pour le foncier.

Logiciel a dressé un courrier à monsieur le Maire lui informant que le montant à cautionner est de 400 060 euros pour la construction et 400 00 euros.

De plus, Logiciel a demandé à monsieur le maire de remplir un document type pour chacun des deux prêts.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser Monsieur le Maire à cautionner l'emprunt à hauteur de 400 060 euros pour la construction et autorise Monsieur le Maire à remplir le document type fourni par Logiciel.

7/ subventions municipales 2008

Michèle PEPIN, présidente de l'Amicale Laïque et Jacques DEGRAEVE, président de l'amicale des sapeurs pompiers, se sont retirés des débats pour ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les sommes qui seront allouées en subvention, pour l'exercice 2008 :

Entente sportive Football de GENECH	4 700 €
Gymnastique Volontaire de GENECH	500 €
Folk Genech	250 €
La Boule Généchoise	160 €
Club de l'Amitié de GENECH	1 000 €
Association des Anciens Combattants de GENECH	400 €
Association des Familles de GENECH	3 100 €
Amicale Laïque de GENECH	1 100 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de GENECH	800 €
Les Amis du Cheval de GENECH	1 000 €
Les Motards de la Pévèle	250 €
Association des parents d'élèves Ecole « Petit prince » de GENECH	200 €
La Mutuelle Nationale Territoriale de Villeneuve d'Ascq	250 €
Association Sportive et de Loisirs de la Ferme au Bois de GENECH	200 €
TEAM GENECH VTT	200 €

Les Amazones de GENECH	200 €
Association REAGIS	400 €
ARPEGE	200€

8/ reprises des actifs de l'Association Foncière de remembrement

Lors de sa réunion du 4 avril 2008, le bureau de l'AFR a décidé de demander à Monsieur le Préfet de prononcer la dissolution de l'AFR.

Madame la Président de l'AFR demande à monsieur le Maire de proposer aux membres du CM de procéder à la reprise des actifs de l'AFR.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la reprise des actifs de l'Association foncière de remembrement.

9/ tarifs de restauration scolaire 2008/2009.

Le prix du ticket de cantine de l'année 2008-2009 sera de 2.85 euros.

10/ acquisition passage « Degraeve »

Dans la délibération en date du 26 février 2008, les membres du Conseil Municipal ont autorisé l'acquisition du terrain dénommé passage « Degraeve ».

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de définir son utilisation à savoir :

- circulation autorisée pour les propriétaires du n° 895 rue de la libération
- circulation autorisée pour les bénéficiaires de la servitude de passage habitant au 1114 allée de la patience
- circulation des véhicules municipaux
- circulation des piétons

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de suivre la proposition de Monsieur le Maire concernant la circulation du passage « Degraeve ».

11/ acquisition des terrains de la zone UCS, emplacement réservé n°6 pour la construction d'équipements publics

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme voté en 2005, une réserve communale a été instituée à l'entrée du village , zone UCS réservée pour des équipements publics administratifs, sportifs et socio culturels.

Le premier terrain a été acquis en 2007 et il conviendrait de poursuivre les acquisitions.

Dominique DELPORTE et Fabienne DEPELCHIN se sont abstenues de vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des terrains, à faire appel à un cabinet spécialisé pour l'assister dans la mise en œuvre des dits équipements et de l'autoriser à signer toute

convention avec la SAFER et la Communauté de Communes du Pays de Pévèle pour régler globalement le problème de compensation des terres cultivables pour l'exploitant en place.

12/ signature avec la Communauté de Commune du Pays de Pévèle concernant l'entretien des espaces publics et naturels

La Communauté de Commune du Pays de Pévèle et certaines communes, dont Genech, ont décidé d'oeuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en place un atelier d'insertion ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement des espaces publics et naturels, la propreté urbaines » et qui fait l'objet d'un marché.

En application du Code des Marchés Publics, les collectivités membres proposent de formaliser ce partenariat par un groupement de commandes qui permettra aux collectivités de gérer et mettre en œuvre des dispositifs d'insertion par l'activité économique, pour ce marché.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser la commune de Genech à faire partie du groupement de commandes pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative à la passation de ce marché de services

13/ délibération modificative n°2

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'effectuer les modifications d'inscriptions budgétaires telles que celles proposée par Monsieur le Maire :

CHAPITRES	OPERATIONS
673	+ 2880 €
6574	- 2880 €